

Commission des finances (COFI)

S'adapter à la diminution des ressources financières de l'Eglise

 Robert Gerber
président

En 2019, la COFI s'est réunie en deux séances d'une journée. Elle s'est notamment penchée sur la préparation des objets des Synodes d'été et d'hiver ayant une incidence financière, et sur le traitement de différentes tâches liées à son activité de surveillance.

Synode d'été: La COFI a procédé à un examen des comptes 2018, qui bouclent sur un excédent de recettes de 1'100'905.79 francs, et a recommandé au Synode de les approuver. Le rapport interne de l'organe de révision ne fait apparaître aucune lacune dans la gestion des finances de l'Union synodale. Le règlement révisé sur la gestion financière de l'Eglise a été adopté à l'unanimité par le Synode. La commission des finances a recommandé au Synode l'adoption de tous les objets à incidence financière qui étaient soumis au Synode.

Synode d'hiver: Les chiffres du plan financier des années 2020-2024 s'annoncent sombres et le budget 2020 prévoit un excédent de charges de plus d'un million de francs. Les membres du Synode ont approuvé tous les objets ayant une incidence financière, y compris ceux que la commission des finances avait recommandé de rejeter

(refonte des «Elternbriefe», Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse RBS) ou de renvoyer (projet de la Vision sur le centre de conseil «Vivre et mourir»).

Nous attendons avec impatience la «Stratégie financière 2020» annoncée par le Conseil synodal, qui doit garantir durablement l'accomplissement des tâches des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Les tendances générales indiquent que le nombre de membres de l'Eglise va encore diminuer. Que nous le voulions ou non, il nous faut relever ce gros défi pour réussir à «négocier le virage» en sachant que nous devons probablement réduire la voilure. Nous ne pourrions plus tout faire et le Synode devra fixer des priorités. Le Conseil synodal aura des tâches désagréables à accomplir. Les membres du Synode seront aussi appelés à assumer leurs responsabilités. Ils devront soutenir le Conseil synodal dans ce processus, et veiller à ne pas toujours lui confier de nouvelles tâches.

La COFI remercie le Conseil synodal et les Services centraux pour leur bonne collaboration. ■

Commission des recours

Nouveau règlement

 Marc Labbé
président

La commission des recours n'a connu qu'un cas, actuellement encore pendant, au cours de l'année 2019. Rappelons que le règlement sur les recours a été révisé le 4 décembre 2018

et est entré en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2020. Bettina Beck, docteure en droit, avocate à Berne, a été élue membre suppléante lors du Synode d'été 2019. ■